

COPIE

SOMMATION INTERPELLATIVE

L'AN DEUX MILLE DOUZE ET LE

vingt cinq septembre

A LA REQUETE DE :

LA FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO dont le siège social est établi place des Allées 83149 BRAS agissant poursuites et diligences de son Président Monsieur Pierre GRIMALDI.

J'AI :

*Nous, S.C.P. Philippe BISWANG
Huissier de Justice Associé, demeurant à
SAVIGNY-SUR-ORGE, 91600, 29, Grande Rue.
Philippe BISWANG soussigné.*

FAIT SOMMATION A :

Monsieur Maurice VOVAN demeurant 2 rue de la Folie Rigault - 91400 GOMET LA VILLE,
où étant et parlant à :

COMME IL EST DIT EN FIN D'ACTE

1/ Attendu que Monsieur Maurice VOVAN est adhérent de la FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO dont il est le représentant officiel au plan de la Ligue Ile de France puisqu'il en est le Président.

Attendu qu'à ce titre, il a notamment participé à l'Assemblée Générale ordinaire de la Fédération nationale les 19-20 novembre 2011 ainsi qu'à bien d'autres antérieurement.

*

S.C.P. Philippe BISWANG
Huissier de Justice Associé
29, Grande Rue
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
TEL 01 39 36 51 10